

COURSE NATURE DE FESTIGNY
AMICALE DES JEUNES et l'US FISMES C.A.



Dimanche 6 Mars 2011

1.1, 2.6, 8 et 15 kms

FORET DE FESTIGNY

PROGRAMME

08h30 Début des inscriptions à la salle des fêtes
9h10 1.1 km (Ecole d'athlé, poussin(e)s et pupilles)
9h20 2.6 kms (benjamin(e)s et minimes)
9h45 8 kms (à partir de minime)
10h00 15 kms (à partir de junior)

Engagement : 7€ à l'avance, 10€ sur place (15 kms)
5€ à l'avance, 8€ sur place (8 kms)
3€ pour les marcheurs
Gratuit pour les jeunes

Accès : A partir de la D3 entre DORMANS et EPERNAY puis, prendre la D23 à hauteur du café "au bon accueil"

Autres services : Buvette, Sandwich, W.C. et douches

Ravitaillement : 2

RECOMPENSES

A la salle des fêtes à 12h30 pour le 8 et le 15 kms
Coupes et bouteilles aux 3 premiers (F & M) et aux trois catégories suivantes (C, J, S et Vétérans 1-2-3-4) (F & H)

54 bouteilles distribuées
Tombola (8 bouteilles)

Les prix ne sont pas cumulables, le coureur bénéficiera du plus important
Coupes aux 3 meilleurs clubs
Bida et sandwich à chaque participant

DIVERS

Renseignements: Didier FANTUZ : 06.27.15.02.51 ou 03.26.83.12.64
www. Lesfouléesprintanières.néotrouvetou.com
usfcar.canalblog.com

Le bulletin d'inscription est à adresser à: Mr FANTUZ Didier
68, rue Maurice Dézothéz - 51170 FISMES
Didier.fantuz@wanadoo.fr

Chèque à établir à l'ordre de l' USFCA
Joindre une enveloppe timbrée, adressée à votre nom si vous désirez recevoir les résultats

BULLETIN D'INSCRIPTION

/_/ 15 kms

/_/ 8 kms

/_/ 2.6 kms

/_/ 1.1 km

/_/ marche

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : M /_/ F /_/

N° de LICENCE : CLUB :

Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 : Condition pour obtenir un dossard

/_/ Inscription par courrier - la photocopie de la licence sportive, en cours de validité, ou
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en
Compétition de moins d'un an (ou sa photocopie) devra impérativement être joint
Au bulletin d'engagement

/_/ Inscription sur place - l'athlète licencié devra présenter sa licence sportive en cours de
Validité. L'athlète non licencié devra fournir un certificat médical de non contre
Indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an
(ou sa photocopie)

/_/ Pour les mineurs - autorisation écrite des parents si non licencié

ASSURANCE

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de
AXA France IARD FISMES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Fait à : Le

Signature

PALMARES

COSTA José (AC AY) en 1h 07' 45''

27' 56''

DANELLE Valérie (NL) en 1h

ARVOIS Fabrice (VMC) en 28' 51''

(EFSRA) en 34' 04''

PRIMAULT Amélie